



Pêches et Océans  
Canada

Fisheries and Oceans  
Canada

**NOS EAUX, NOTRE AVENIR,  
ATTEINDRE UN MEILLEUR ÉQUILIBRE**

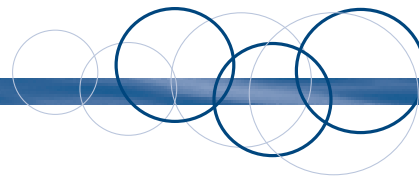
# **Stratégie de développement durable du MPO**

## **2005-2006**



[www.dfo-mpo.gc.ca](http://www.dfo-mpo.gc.ca)

Canada 



# Table des matières

MESSAGE DU MINISTRE . . . . .	I
RÉSUMÉ . . . . .	V
INTRODUCTION . . . . .	1
Le mandat . . . . .	2
La vision . . . . .	2
Définition du développement durable, selon le MPO . . . . .	3
LES CONSULTATIONS ET L'OPINION DES INTERVENANTS . . . . .	4
LES RÉALISATIONS ACCOMPLIES DEPUIS LE RAPPORT D'ÉTAPE . . . . .	5
L'ANALYSE DES ENJEUX . . . . .	6
L'intégration de l'environnement et de l'économie . . . . .	6
Gouvernance et politique envers les Premières nations . . . . .	7
Les sciences . . . . .	7
Le changement climatique . . . . .	8
La stratégie pour le Nord . . . . .	8
La réponse à la Loi sur les espèces en péril . . . . .	8
Le renouvellement de la flotte de la Garde côtière . . . . .	9
L'APPROCHE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE . . . . .	10
Défis et occasions . . . . .	11
La méthodologie du modèle logique . . . . .	13
PLAN D'ACTION . . . . .	15
But de Développement durable A – Programmes durables . . . . .	15
But de Développement durable B – Saine gouvernance et partenariats renforcés . . . . .	20
But de Développement durable C – Activités durables . . . . .	28
ÉVALUATION ET MESURE . . . . .	34
CONCLUSION . . . . .	35
ANNEXE 1 – COMPTE RENDU DU RAPPORT D'ÉTAPE . . . . .	36
ANNEXE 2 – GLOSSAIRE . . . . .	42

Publié par :

Direction générale des communications  
Pêches et Océans Canada  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0E6

© Sa majesté la Reine du Chef du Canada 2005

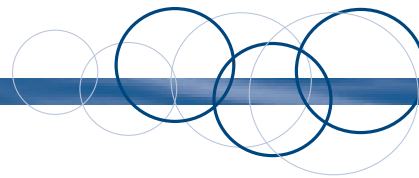
DFO/2004-145

N° cat. : Fs23-329/2005

ISBN 0-662-68775-2



Imprimé sur du papier recyclé



# Message du ministre

À titre de ministre des Pêches et des Océans, c'est avec grand plaisir que je présente la Stratégie de développement durable du Ministère pour 2005-2006. Le ministère des Pêches et des Océans du Canada (MPO) fait depuis longtemps preuve de leadership dans l'intégration du développement durable dans ses programmes et ses politiques. Le MPO se soucie véritablement du développement durable. En effet, ces principes de développement durable se trouvent au cœur de toute l'action du ministère, qu'il s'agisse de la gestion et de la protection des ressources halieutiques et de l'habitat, ou du travail réalisé avec les Canadiens pour gérer nos océans de façon intégrée et équilibrée ou encore du maintien de la sécurité sur nos cours d'eau.

Comme le secteur canadien des pêches et des océans prend de l'expansion et n'a jamais été aussi occupé, les Canadiens, surtout les collectivités côtières, continuent de se fier au MPO pour qu'il donne l'exemple en réussissant à faire l'équilibre entre, d'une part, le développement économique et, d'autre part, la salubrité, la sécurité et la productivité des eaux pour les générations futures.

Cette Stratégie établit un plan d'action exhaustif qui permettra au MPO de continuer à réaliser son engagement en matière de développement durable. Elle répond également à certaines recommandations du Commissaire à l'environnement et au développement durable sur la façon de renforcer les politiques et les programmes en plus d'appuyer le Plan d'action pour les océans, mis en œuvre à l'échelle de l'administration fédérale. Voici les points saillants de la Stratégie :

- La progression de la gestion intégrée des océans;
- La création d'une stratégie fédérale sur les zones de protection marines;
- La mise en œuvre d'une stratégie pour contrer la surpêche étrangère;
- La modernisation de la gouvernance des pêches au Canada tout en mettant l'accent sur les cadres de conservation, ce qui entraînerait une utilisation durable de la ressource grâce à des activités comme la mise au point de la Politique concernant le saumon sauvage du Pacifique;
- Un appui à une participation accrue des autochtones à la gestion des pêches;
- Le renforcement des régimes de gouvernance et des procédures réglementaires de l'aquaculture par l'entremise d'une entente cadre fédérale/provinciale/territoriale sur l'aquaculture;
- La modernisation de la navigation maritime pour favoriser la sécurité maritime;
- La création du Plan de modernisation du processus environnemental afin de renforcer l'administration du programme de gestion de l'habitat du poisson du MPO;
- L'établissement d'un système d'évaluation environnementale stratégique des politiques et des programmes.

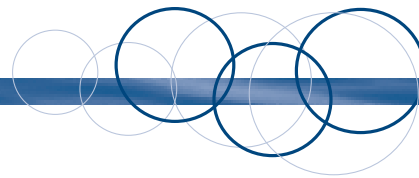
La Stratégie confirme de plus la démarche coopérative du MPO en faveur du développement durable. Nous voulons travailler avec nos partenaires des autres paliers de gouvernement, avec les groupes autochtones et avec l'industrie pour assurer le plus grand nombre de Canadiens possible dans l'intégration du développement durable à l'échelle du secteur canadien des pêches et des océans.

Pour en savoir davantage sur les engagements du MPO à l'égard du développement durable, je vous invite à prendre connaissance de la Stratégie et à découvrir les nombreuses initiatives en cours qui visent à protéger les ressources aquatiques du Canada tout en favorisant leur exploitation et leur utilisation pour le bénéfice de tous les Canadiens et Canadiennes au cours des années à venir.

L'honorable Geoff Regan, C. P., député

Ministre des Pêches et des Océans





# Résumé

Le développement durable est la lorgnette à travers laquelle Pêches et Océans Canada (MPO) s'acquitte de ses fonctions. Le ministère travaille en partenariat afin de tirer des avantages économiques et sociaux des ressources marines et d'eau douce du Canada tout en conservant l'intégrité écologique de ces ressources.

La Stratégie de développement durable (SDD) est un document d'accompagnement du Plan stratégique du ministère, *Nos eaux, notre avenir*. En tant que ministère voué au développement durable, le MPO travaille à protéger et à conserver les ressources aquatiques du Canada, tout en appuyant le développement et l'utilisation de ces ressources.

Les principes du développement durable sous-tendent que les questions sociales, économiques et environnementales sont interconnectées et qu'elles doivent être intégrées à part entière dans le processus décisionnel. Les décisions fondées sur le développement durable aident les Canadiens et Canadiennes à arriver à un environnement sain, une économie prospère ainsi qu'une société dynamique et juste pour les générations actuelles et futures.

Dans la préparation de la SDD, le MPO a élaboré une démarche qui relie clairement les engagements de la SDD au plan stratégique du ministère et à ses résultats. La Stratégie comprend un plan d'action qui souligne les activités clés que le MPO entreprendra en appui du développement durable. Cette stratégie désigne trois objectifs clés de développement durable pour le ministère autour desquels le Plan d'action s'articule.

- **Programmes durables** – Productions et activités ciblées visant à faire l'équilibre entre la protection des ressources aquatiques et le développement des ressources procurant des avantages économiques et sociaux;
- **Saine gouvernance et partenariats renforcés** – Dans l'exécution de son mandat, le MPO travaille en partenariat avec différents niveaux de gouvernement, l'industrie, les Premières nations et les organismes non gouvernementaux; et
- **Activités durables** – Les engagements signifient que le gouvernement a les moyens de se « mettre au vert » afin de réduire les dommages causés à l'environnement par les activités ministérielles, ce qui inclut la conformité aux règlements (tous les niveaux de gouvernement), la politique environnementale du MPO, les autres politiques fédérales pertinentes, les pratiques exemplaires, les normes acceptées par l'industrie ainsi que les codes de procédure d'application.

Dans le cadre des trois objectifs de développement durable, le MPO entreprendra un certain nombre d'activités ciblées assorties de résultats connexes se traduisant par des produits pour les Canadiens et Canadiennes. Parmi ceux-ci, on compte le Plan de modernisation du processus environnemental, les améliorations à la réglementation, les plans de gestion intégrée, les initiatives pour encourager la participation des autochtones ainsi que les mesures pour améliorer la collaboration entre les gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux. On compte également des engagements pour faire progresser les activités durables, notamment le renouvellement de la flotte, les efforts pour assurer la conformité des normes reconnues en gestion environnementale afin de réduire l'empreinte des activités ministérielles sur l'environnement.

À court et à moyen terme, ces activités et résultats permettront au MPO de donner suite aux conclusions intermédiaires tels que les prises de décision éclairées, une gestion améliorée des océans et la conformité avec les normes internationales. Dans leur ensemble, ces activités, conclusions et résultats ciblés découlant des trois objectifs du développement durable garantiront que le ministère continuera de travailler pour atteindre ses résultats ultimes exposés dans son énoncé de mission : des voies navigables

sécuritaires et accessibles; des écosystèmes aquatiques sains et productifs; et des pêches et une aquaculture durables. Réaliser sa mission met le ministère sur la voie qui lui permettra d'atteindre sa vision de développement durable et de garantir une utilisation sans risque des eaux canadiennes.

Dans sa Stratégie de développement durable, le MPO cherche à atténuer les inquiétudes soulevées précédemment par le Commissaire à l'environnement et au développement durable dans des domaines tels que les évaluations environnementales stratégiques, la gestion des pêches, la surpêche étrangère, les processus d'approbations réglementaires et la coordination entre les gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux.

Se transformer en un véritable ministère voué au développement durable est un processus continu qui nécessite la collaboration et la contribution soutenues de toutes les parties intéressées. Pêches et Océans Canada s'efforce d'être un chef de file dans le domaine, tout en faisant progresser les objectifs du développement durable.



# Introduction

Les pêches, les océans et les eaux intérieures ont joué depuis longtemps un rôle important dans le développement et la croissance du Canada comme nation. Ils forment les principaux éléments de la trame historique, économique et culturelle des collectivités côtières, fournissant une ressource solide et fiable qui a contribué à la croissance économique et à l'émancipation du Canada comme nation. De nos jours, ils continuent de fournir de l'emploi et des moyens de survivre à des milliers de Canadiens et Canadiennes dans les collectivités, grandes et petites, partout au pays.

En février 2004, le ministère des Pêches et des Océans (MPO) a présenté un rapport d'étape sur les engagements de la Stratégie du développement durable (SDD) de 2001-2003. Vu que le ministère se trouvait au milieu du Projet d'évaluation ministérielle et d'ajustement (PÉMA), une activité majeure de réévaluation des ressources financières et des priorités de ses programmes et de ses politiques, il a décidé de présenter une nouvelle SDD au Parlement d'ici mars 2005 et de soumettre entre-temps un rapport d'étape, ce qui a permis à la Stratégie de 2005-2006 de s'inspirer des résultats du PÉMA et du Plan stratégique subséquent.

Le PÉMA s'est terminé en avril 2004. Le rapport final du PÉMA a présenté trois nouvelles conclusions stratégiques pour le ministère.

- **Voies navigables sécuritaires et accessibles** (VNSA) signifie permettre l'accès aux eaux du Canada et s'assurer de la sécurité et de l'intégrité globales de l'infrastructure maritime du Canada afin que tous les Canadiens en profitent.
- **Écosystèmes aquatiques sains et productifs** (EASP) signifie le développement durable et la gestion intégrée des ressources des milieux aquatiques du Canada par la gestion des océans et de l'habitat du poisson et les activités scientifiques cruciales en

appui de ces deux programmes.

- **Pêches et aquaculture durables** (PAD) réfère à un programme intégré de pêche et d'aquaculture qui est crédible, basé sur la science, abordable et efficace et qui contribue aux richesses durables des Canadiens.

Publié en février 2005, le nouveau Plan stratégique du ministère, *Nos eaux, notre avenir*, a intensifié la position de centre d'intérêt du développement durable au sein du ministère. Nos eaux, notre avenir consolide les conclusions du PÉMA et réalise le plan de changement découlant de cette étude. Il présente une nouvelle vision ministérielle



## Qu'est-ce qu'une Stratégie de développement durable?

Les Stratégies de développement durables ont pour but de s'assurer que les ministères et organismes tiennent systématiquement compte des facteurs environnementaux, économiques et sociaux dans leur processus décisionnel. Ce qui entraîne des changements dans les politiques, les programmes et les activités qui favorisent le développement durable. Les Stratégies de développement durable servent également de points de référence sur lesquels les ministères se fondent pour mesurer leur progrès.

Depuis 1997, le vérificateur général exige que les ministres présentent une SDD au Parlement tous les trois ans. La troisième génération de stratégies a été présentée en février 2004. Le prochain cycle débutera en 2006.

La SDD présente la vision du développement durable du MPO en plus des objectifs qui soulignent la façon dont le ministère réalisera cette vision. En tant que document stratégique, la SDD du MPO donne des directives aux employés et intervenants extérieurs sur les questions de développement durable.



décrite dans le PÉMA et confirme une mission révisée s'appuyant sur les trois nouveaux résultats stratégiques. Parallèlement, inspiré par ces trois résultats, le ministère élaborait une nouvelle Architecture des activités de programme (AAP) dans le but de déterminer comment utiliser les ressources du MPO et la manière d'en faire état en regard des priorités. Le nouveau Plan stratégique donne également une grande latitude sur la façon dont le MPO réalisera ses objectifs au cours des cinq prochaines années.

La SDD est un document d'accompagnement de *Nos eaux, notre avenir*. Elle reflète le Plan stratégique et fournit des détails supplémentaires sur les initiatives spécifiques de développement durable à respecter et à mettre en œuvre. La Stratégie met également à jour les engagements pris depuis février 2004 et trace les grandes lignes des initiatives pour le reste du cycle actuel de la SDD, qui se termine en décembre 2006.

## Le mandat

Au nom du gouvernement du Canada, le MPO doit élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes au profit des intérêts scientifiques, environnementaux, sociaux et économiques du Canada dans les océans et les eaux intérieures.

Le MPO fait figure de chef de file national et international en matière de sécurité maritime et de gestion des océans et des ressources d'eau douce. Ses activités et sa présence dans les eaux du Canada lui permettent d'assurer la sécurité des déplacements des gens et des biens. En tant que ministère favorisant le développement durable, le MPO intègrera des perspectives environnementales, économiques et sociales afin de s'assurer que les ressources marines et d'eau douce du Canada profitent à cette génération et à celles à venir.

La législation directrice du ministère inclut la Loi sur les océans, qui confirme le pouvoir du Ministre de guider la gestion des océans et de fournir des services de garde côtière et d'hydrographie au nom du gouvernement du Canada, ainsi que la

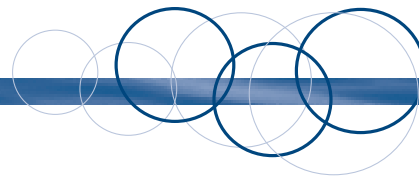
Loi sur les pêches, qui lui confie la responsabilité de gérer les pêches, l'habitat et l'aquaculture. Le MPO figure également parmi les trois autorités responsables en vertu de la *Loi sur les espèces en péril (LEP)*.

En tant que ministère voué au développement durable, le MPO travaille à protéger et à conserver les ressources aquatiques du Canada tout en appuyant le développement et l'utilisation de ces ressources. Afin d'appuyer l'exécution de son mandat, le MPO possède un certain nombre d'outils et d'instruments de réglementation dont des plans de gestion intégrée et de gestion des pêches, des zones de protection marines, des plans de rétablissement de la LEP, des projets référés liés à l'habitat, et les activités d'intervention environnementale de la Garde côtière canadienne (GCC). Le MPO joue un rôle important comme fournisseur de soutien sur l'eau pour plusieurs ministères par la flotte civile de la Garde côtière.

## La vision

**Veiller à l'excellence des services offerts à la population canadienne afin d'assurer le développement durable et l'utilisation sécuritaire des eaux du Canada.**

Le Plan stratégique présente la vision du MPO et identifie le développement durable en tant que composante clé.



## Définition du développement durable, selon le MPO

**Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins.**

À l'échelle internationale, la définition la plus connue et répandue du développement durable, et celle que le MPO a adoptée, provient du Rapport Brundtland de 1987 intitulé *Notre avenir à tous*.

Les principes du développement durable sous-tendent que les questions sociales, économiques et environnementales sont interconnectées et qu'elles doivent être intégrées à parts entières au processus décisionnel. Les décisions fondées sur le développement durable aident les Canadiens et les Canadiennes à créer un environnement sain, une économie prospère et une société dynamique et juste pour les générations actuelles et futures.

C'est à travers la lorgnette du développement durable que le ministère des Pêches et des Océans exécute ses activités. Le ministère travaille en partenariat pour profiter des avantages économiques et sociaux des ressources marines et en eau douce du Canada tout en préservant l'intégrité écologique de ces ressources.

# Les consultations et l'opinion des intervenants

Les consultations font partie intégrante du processus de planification et d'établissement des priorités, et l'élaboration de la Stratégie de développement durable pour 2005-2006 ne fait pas exception. Un engagement concret favorise une meilleure compréhension des enjeux et une appropriation partagée par toutes les parties intéressées de l'orientation future du ministère.

Au demeurant, au cours des dernières années, le MPO a procédé à une révision en profondeur de ses politiques, de ses programmes et de ses activités. Grâce au PÉMA et, plus récemment, au



renouvellement du Plan stratégique quinquennal du ministère, ainsi qu'aux autres consultations spécifiques à certains programmes, les employés du MPO de partout au pays ont fait connaître leurs vues sur les questions clés de développement durable et sur les

activités du ministère qui les touchent directement dans leurs tâches. Ce document s'inspire de ces discussions.

Alors que le PÉMA s'achevait au printemps 2004, une recherche sur l'opinion publique a été menée pour aider le MPO à élaborer un nouveau plan stratégique. Au nombre des participants à cette enquête, on retrouvait des membres du public canadien, des autochtones, des intervenants, des pêcheurs commerciaux, des environnementalistes et des représentants des industries touristique et océanique.

La recherche portait sur le développement durable comme un des principaux domaines de discussion; on cherchait à connaître les réactions à l'idée d'utiliser le développement durable comme pierre angulaire des activités du ministère. Les participants ont convenu de l'importance et de la complexité du développement durable en tant que principe fondamental et ils ont tous reconnu le défi que représente la recherche de l'équilibre entre la protection et la réglementation de l'environnement et les besoins économiques et sociaux des collectivités locales.

Les résultats ont également démontré que les Canadiens comptent sur le leadership du MPO sur le plan national et international en matière d'utilisation durable des océans et des eaux douces dans une conjoncture où ces enjeux deviennent de plus en plus présents à l'échelle planétaire.

Des groupes de discussion, des réunions bilatérales et d'autres consultations ont abordé la question des priorités et des enjeux du développement durable à inclure dans le Plan stratégique et la SDD. Des consultations antérieures sur les initiatives ministérielles, telles que le Cadre stratégique de gestion des pêches sur la côte est Atlantique et *la Stratégie sur les océans du Canada*, en sont arrivés à la conclusion que la conservation et l'utilisation durable des ressources et des habitats sont d'une importance considérable. La majorité des activités ministérielles comportent maintenant un volet sur le développement durable, un élément important pour les employés du MPO, pour les intervenants et les Canadiens et Canadiennes en général.



# Les réalisations accomplies depuis le rapport d'étape

Le lancement de la SDD de 2001-2003 et le Rapport d'étape de 2004 ont permis l'évolution de plusieurs orientations et politiques importantes. La présente section dresse un bref aperçu des progrès réalisés. Une mise à jour complète des objectifs contenus dans le Rapport d'étape de 2004 se retrouve à l'Annexe A. Il est à noter que la présente SDD ne contient que les seules activités qui sont rapportées dans le Rapport d'étape de 2004. Ces activités ont été restructurées dans le nouveau plan d'action et des indicateurs et des dates ciblées, actualisés.

Des progrès ont été réalisés dans les quatre thèmes afférents à la Stratégie de développement durable de 2001-2003.

Sous le premier thème, *Nouvelles formes de gouvernance et d'intendance partagée*, le ministère a atteint la majorité de ses objectifs et a fait progresser plusieurs de ses principales directives d'orientation et stratégies. Par exemple, *la Stratégie sur les océans du Canada* s'est transformée en Plan d'action sur les océans (PAO), dont le principe de base repose sur les objectifs du développement durable.

Afin de progresser vers une approche plus intégrée de la gestion des ressources marines et d'eau douce, le Secteur des océans a été rebaptisé Secteur des océans et de l'habitat. La Gestion des pêches et le Bureau de l'aquaculture durable ont été fusionnés pour simplifier davantage la gestion de la pêche sauvage et l'élevage. La nouvelle entité, Gestion des pêches et de l'aquaculture, a mis un point final en mars 2004 à la Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique en élaborant des lignes directrices et un cadre opérationnel de politique pour l'industrie de l'aquaculture.

Les progrès réalisés sous le deuxième thème, *Connaissances et technologies pour le développement durable*, sont également importants. Des technologies de navigation et de communications maritimes ont été développées et mises en œuvre; de nouvelles technologies et analyses scientifiques et socio-économiques ont été appliquées pour assurer l'utilisation durable

des ressources. Par exemple, le Service hydrographique du Canada a converti avec succès près de 600 cartes de format papier en format électronique.

Les efforts déployés en vertu du troisième thème, *Activités durables*, ont également donné des résultats alors que la modernisation et le rajeunissement de la Garde côtière canadienne ont permis le passage au système de gestion de la sécurité et à la surveillance des données de profil d'environnement de tous les navires. De plus, des vérifications environnementales ont été effectuées aux principales installations du MPO et le ministère a atteint son objectif en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le gouvernement fédéral a annoncé, le 12 décembre 2003, son intention de transformer la Garde côtière canadienne en organisme de service spécial (OSS) au sein du MPO. Ce statut reconnaît l'importance de l'apport de la Garde côtière dans les résultats du programme du MPO, y compris le développement durable. À titre d'organisme voué à la prestation de services, la Garde côtière profite de son nouveau statut pour soutenir l'objectif du gouvernement de mieux servir les Canadiens et Canadiennes en regroupant des services généraux et en renforçant l'intégration horizontale des politiques et des programmes, un élément important du développement durable.

Conformément au quatrième thème, *Gestion des progrès et du rendement*, les activités sont simplifiées par le biais d'initiatives telles que le Plan de modernisation du processus environnemental (PMPE), lequel présente un cadre pour rendre le système de suivi de l'habitat plus efficace et met en pratique le programme de réglementation intelligente du gouvernement fédéral.

# L'analyse des enjeux

**P**êches et Océans Canada cherche à maintenir la productivité des pêches et des océans du Canada. Il veut également à protéger les ressources marines et d'eau douce et appuyer la production renouvelable de fruits de la mer, y compris la pêche commerciale et l'aquaculture. Son mandat consiste aussi à assurer la sécurité publique et le trafic maritime efficace sur les voies navigables du Canada ainsi qu'à produire le savoir scientifique dont les décideurs ont besoin pour prendre des décisions éclairées sur les océans du Canada et leurs ressources. Pour réaliser ces objectifs, il faut atteindre un équilibre délicat entre le besoin de croissance des industries liées aux océans et aux eaux douces pour qu'elles restent concurrentielles et la nécessité de s'assurer que cette croissance ne se produise jamais au détriment des ressources halieutiques et des océans du Canada. Le cadre d'exploitation en évolution a des répercussions importantes sur les enjeux de développement durable que le ministère doit régler.

Chaque année, le MPO entreprend un processus d'analyse de l'environnement pour avoir un aperçu de la conjoncture globale au ministère. La plus récente analyse de l'environnement du MPO a révélé un cadre d'exploitation de plus en plus complexe et difficile. Elle a permis de mettre en lumière plusieurs occasions clés mais également des obstacles importants au développement durable au MPO.

Il y a d'abord un intérêt de plus en plus accentué à tous les échelons de l'appareil gouvernemental pour l'intégration de l'économie et de l'environnement. De plus, plusieurs enjeux de politiques et de programmes recourent les priorités du ministère et dépendent entièrement de la réussite globale du MPO. Ces questions comprennent : la gouvernance et les politiques autochtone; les sciences; le changement climatique; la Stratégie fédérale pour le Nord; la réponse du MPO à la *Loi sur les espèces en péril*;

## Qu'est-ce que l'analyse des enjeux?

L'analyse de l'environnement fait partie intégrante de tout effort entrepris par un ministère pour concevoir des plans, des politiques et des stratégies – autrement dit, préparer son futur plan d'action. On comprend l'environnement en analysant les facteurs et les tendances internes et externes qui peuvent influencer le ministère.

Le *Guide de l'écogouvernement*, du Commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD), stipule que « c'est ici que les ministères préciseront, de son point de vue, les principales questions relatives au développement durable. Cette analyse de la question aura pour but d'aider le ministère et le commissaire à comprendre les répercussions des activités du ministère sur le développement durable... cette analyse de l'information pourrait se conclure par l'identification d'occasions et d'obstacles à la progression du développement durable au ministère. »

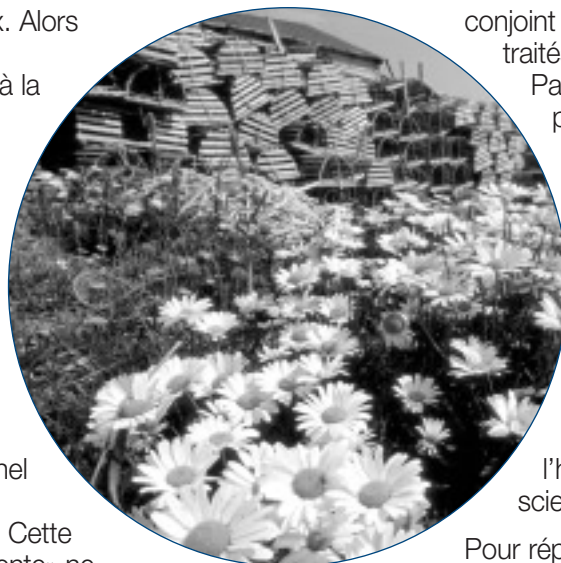
le renouvellement de la flotte et la transformation de la Garde côtière en organisme de service spécial (OSS).

## L'intégration de l'environnement et de l'économie

Les Canadiens et Canadiennes sont de plus en plus réticents à voir l'environnement et l'économie comme des questions séparées dont on fait le marchandage. Ils croient plutôt que l'économie peut seulement prospérer si on prend soin de l'environnement. Réciproquement, on ne peut protéger l'environnement que si l'économie génère suffisamment de ressources nécessaires pour s'en occuper. Les détenteurs d'enjeux dans les industries font de plus en plus valoir qu'il faut s'occuper de l'environnement d'une manière à stimuler la concurrence et l'innovation plutôt que de désavantager l'industrie canadienne sur les



marchés internationaux. Alors que la démarche gouvernementale face à la protection de l'environnement passe par la réglementation, des conseillers indépendants pressent les autorités de recourir à une méthode « intelligente » face à la réglementation, qui serait caractérisée par un processus décisionnel plus rapide et des règlements plus clairs. Cette « réglementation intelligente » ne porte pas et ne favorise pas la diminution de la protection de l'environnement. Elle valorise plutôt une protection plus efficace.



conjoint Pearse-McRae sur l'impact des traités de la pêche et le rapport du Panel des Premières nations sur la pêche sur la côte Ouest ont fait avancer le processus en trouvant des solutions aux questions de gestion des pêches suite à la conclusion de traités sur la côte Ouest. De plus, les groupes autochtones cherchent à s'impliquer davantage dans d'autres domaines, à savoir la gestion intégrée des océans, les espèces en péril, la gestion de l'habitat du poisson, l'analyse scientifique et l'aquaculture.

Pour répondre à ces défis, le MPO doit être en mesure de mieux aborder les questions d'accès commercial et faire participer de façon plus active les groupes autochtones aux prises de décision. Misant sur les relations existantes avec les Premières nations, le ministère tentera d'améliorer le processus décisionnel et les décisions de gestion, tout en solidifiant la confiance et la stabilité pour tous les groupes ayant accès aux pêches.

En soutenant l'engagement du gouvernement fédéral envers le développement durable et en cherchant les moyens de trouver la façon d'intégrer la gestion de l'environnement et de l'économie, les ministres ont donné leur appui à un cadre stratégique à cinq volets : le processus décisionnel; l'information; les sciences et la technologie; la promotion liée au rendement et l'exécution; et l'éducation et l'engagement. Ces activités ciblées de la SDD s'adaptent bien au cadre stratégique, en particulier avec le processus décisionnel, l'information, les sciences et la technologie ainsi que l'exécution.

## Gouvernance et politique envers les Premières nations

Le gouvernement fédéral s'est engagé à faire de la question autochtone une priorité très importante pour tous les ministères fédéraux. Les arrêts de la Cour suprême du Canada, notamment dans les causes *Sparrow* et *Marshall*, ont apporté des précisions sur la nature et l'ampleur des droits des Premières nations et des droits issus des traités. Ces jugements ont amené les autochtones à revendiquer un accès plus grand aux ressources halieutiques et un rôle accru dans la gestion de ces ressources. Par exemple, le Groupe de travail

## Les sciences

Au cours des dernières années, on a réclamé en nombre croissant d'avis scientifiques pour traiter de questions marines et d'eau douce de plus en plus complexes. Pour relever ce défi et continuer de donner des avis pertinents, le Programme des sciences du MPO doit devenir plus souple et novateur en adoptant une méthode d'écosystème multidisciplinaire et en favorisant les partenariats de collaboration avec les secteurs nationaux et internationaux des technologies et des sciences.

Le Programme des sciences entreprend une variété d'activités en soutien au processus décisionnel, allant des études de recherche sur les ressources aquatiques aux conséquences du changement climatique, en passant par l'incidence des activités humaines sur l'habitat du poisson et les ressources aquatiques, la cartographie océanique et la préparation de cartes marines actualisées pour une navigation en toute sécurité.

Les résultats du ministère (VNSA, EASP et PAD) ne peuvent être obtenus que par une meilleure

compréhension des eaux canadiennes et des facteurs qui influencent le développement durable des ressources aquatiques. Des domaines prioritaires clés dépendent de recherches, de renseignements et d'analyses scientifiques solides : le Plan d'action sur les océans, la gouvernance internationale, le renouvellement des pêches, le cadre de politique en matière d'aquaculture et la modernisation du processus environnemental.

## Le changement climatique

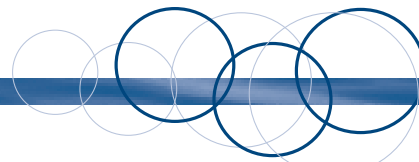
Le changement climatique a été identifié comme un important défi de durabilité et a déjà une incidence importante sur les voies navigables et les ressources aquatiques du Canada. La capacité du ministère à comprendre et à s'adapter au changement climatique influencera la durabilité à long terme de nos pêches et de nos océans. Le ministère participe à l'Initiative fédérale Prêcher par l'exemple, qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serres



générés par les activités gouvernementales. Pêches et Océans Canada participe également aux efforts interministériels sur les répercussions du changement climatique, l'adaptation et les sciences. Le MPO continuera de collaborer avec les autres ministères fédéraux à l'élaboration d'un plan à long terme sur les changements climatiques pour le Canada. Vu que ses répercussions touchent pratiquement la majeure partie des activités du MPO, l'intégration des notions relatives au changement climatique dans la planification opérationnelle du MPO contribuera aux trois résultats stratégiques.

## La stratégie pour le Nord

Le Nord canadien est une priorité pour le gouvernement du Canada. Les activités fédérales présentées dans *le discours du Trône* de février 2004 comprennent les investissements dans le développement économique du Nord, l'exploitation pétrolière et gazière en mer ainsi que la science et la technologie. La Stratégie pour le Nord du MPO place le ministère en bonne position pour jouer un rôle efficace dans la conservation et l'utilisation durable des ressources du Nord et contribuer au développement économique et social du Nord. La Stratégie du Nord souligne l'engagement du MPO envers le développement durable et l'utilisation sécuritaire des eaux du Canada. Les priorités dans le Nord se rapportant au mandat du MPO incluent : l'intervention environnementale; le transfert des responsabilités; l'allocation des pêches; l'infrastructure; la recherche et le sauvetage; la science; la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS); les zones de protection marines; et la surveillance et la recherche à long terme pour comprendre la structure et le fonctionnement des écosystèmes nordiques (Arctique).



## La réponse à la *Loi sur les espèces en péril*

Avec l'approbation de la *Loi sur les espèces en péril*, le gouvernement fédéral a fait part de son appui pour la protection des espèces en voie de disparition. La Loi est un incitatif important au moment où le ministère s'apprête à mettre en œuvre les dispositions de la LEP s'appliquant aux espèces aquatiques et à statuer sur les conséquences que des activités du ministère pourraient avoir sur les espèces menacées ou en voie de disparition. Par ailleurs, certaines activités générales pourraient être frappées par les interdictions incluses dans la LEP, notamment la pêche, l'aquaculture, l'exploitation du pétrole et du gaz, la navigation, l'écotourisme, l'agriculture, la sylviculture et le développement urbain.

## Le renouvellement de la flotte de la Garde côtière

La flotte de la Garde côtière permet au MPO d'atteindre de nombreux objectifs obligatoires : de gérer et protéger les milieux marins et les environnements d'eau douce; maintenir la sécurité maritime; faciliter le commerce maritime et l'exploitation des océans; gérer et protéger les ressources halieutiques; et décoder les ressources marines et aquatiques. En plus de faire acte de souveraineté dans le cours normal de ses activités, la Garde côtière fournit des navires, une connaissance de la mer et les capacités de communication et de coordination en appui aux autres ministères gouvernementaux. Le nouveau design des vaisseaux de la Garde côtière profite des nouvelles technologies et fait prendre le «virage écologique» à la flotte civile du Canada.





# L'approche en matière de développement durable

La CEDD a évalué dans ses récents rapports la gestion que fait le ministère de questions telles que les Évaluations environnementales stratégiques, la surpêche étrangère, le saumon sauvage du Pacifique, les processus d'approbation réglementaire et la coordination fédérale-provinciale. Dans son évaluation, la CEDD a relevé un certain nombre de secteurs à améliorer. En réponse, le MPO a entrepris d'offrir à ses employés un encadrement et une formation complémentaires. De plus, le ministère prendra des mesures pour améliorer la responsabilité de gestion dans les Évaluations environnementales stratégiques. Le MPO investit également beaucoup de temps et de ressources pour renverser la tendance à la surpêche par les flottes internationales au large de la côte Est du Canada. Par conséquent, le ministère jouit d'une meilleure coopération internationale, et le nombre de navires internationaux qui pêchent dans la zone réglementée par l'OPANO a sensiblement diminué. De plus, le plan d'action inclut le plan de consultation de la politique concernant le saumon sauvage du Pacifique annoncé en décembre 2004. Par ailleurs, le PMPE du MPO comprend l'élaboration d'un cadre de gestion du risque axé sur des données scientifiques, la simplification des processus réglementaires, des changements d'organisation et de politique en rapport avec la gestion de projets économiques importants et l'amélioration des partenariats avec les provinces et les intervenants.

Tout en réalisant des progrès importants, le ministère reconnaît qu'il y a encore place à amélioration dans un certain nombre de domaines et il entend continuer de prendre les dispositions nécessaires pour garantir le développement durable et l'utilisation sécuritaire des eaux du Canada.

Dans ses rapports, la CEDD a également présenté des recommandations portant sur l'élaboration des SDD. Dans le plus récent guide publié par la CEDD, *Des résultats positifs à obtenir*, la Commissaire a suggéré des méthodes à suivre

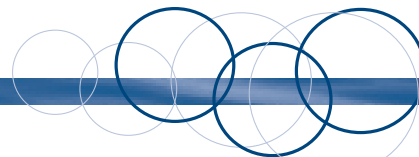


pour améliorer les documents de stratégie. Par exemple, la CEDD suggère que les ministères et les organismes indiquent clairement le rôle que joue leur SDD et comment leur activité s'articule dans les autres plans et stratégies au sein de l'organisme. La CEDD recommande également que dans les stratégies, on réduise le nombre d'objectifs importants et essentiels, qui devraient par ailleurs être rédigés dans un langage simple. Enfin, les ministères devraient être en mesure de relier les cibles et les actions claires, quantifiables et compréhensibles aux objectifs.

Dans la préparation de la présente Stratégie, le MPO a élaboré une approche qui relie clairement les engagements du SDD au plan stratégique du ministère et à ses résultats. Le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) du ministère inclut également un exposé de la SDD dans la section des rapports consolidés. Le nombre d'activités de développement durable a été ramené de 41 à 26. Comme le démontre le plan d'action, le MPO s'est également efforcé d'identifier des liens plus clairs entre la cible et les actions afin d'atteindre des objectifs.

Cette Stratégie identifie trois buts de développement durable (DD) pour le ministère :

- **Programmes durables** – Productions et activités ciblées visant à faire l'équilibre entre la protection des ressources aquatiques et le développement des ressources procurant des avantages économiques et sociaux.



- **Saine gouvernance et partenariats renforcés** – Dans l’exécution de son mandat, le MPO travaille en partenariat avec différents niveaux de gouvernement, l’industrie, les Premières nations et les organismes non gouvernementaux.
- **Activités durables** – Les engagements signifient que le gouvernement a les moyens de se « mettre au vert » afin de réduire les dommages causés à l’environnement par les activités ministérielles, ce qui inclut la conformité aux règlements (tous les niveaux de gouvernement), la politique environnementale du MPO, les autres politiques fédérales pertinentes, les pratiques exemplaires, les normes acceptées par l’industrie ainsi que les codes de procédure d’application.

Les engagements de chacun des objectifs du DD précités s’accordent avec les résultats finaux du ministère présentés dans le PÉMA et le Plan stratégique : des voies navigables sécuritaires et accessibles, des écosystèmes aquatiques sains et productifs, et des pêches et une aquaculture durables

## Défis et occasions

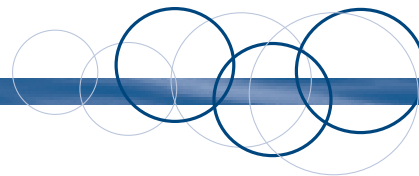
En tant que ministère voué au développement durable, le MPO est confronté à plusieurs défis. L’identification des questions-clés, des défis et des occasions que pose chacun des trois objectifs de développement durable a guidé le MPO dans l’élaboration d’un plan d’action pour le développement durable.

### But A : Programmes durables

Défis	Occasions
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer des conditions pour s’assurer que chaque région du Canada a l’occasion de progresser socialement et économiquement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le PAO représente un engagement renouvelé à retirer des avantages économiques, sociaux, technologiques et culturels des océans du Canada tout en assurant la protection de la santé des océans et la sécurité et la souveraineté maritimes du Canada.</li> <li>• Le ministère est bien placé pour jouer un rôle actif dans l’élaboration d’une stratégie fédérale plus vaste pour le Nord.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Équilibrer le besoin de favoriser la croissance économique et celle de l’industrie, tout en assurant la protection de l’environnement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une meilleure intégration du régime de réglementation de l’aquaculture, des capacités d’intervention environnementale accrues, une conservation et une protection plus efficaces de l’habitat du poisson, des politiques et des pratiques pour appuyer le processus de la LEP et une réglementation intelligente sont tous des outils qui aideront le ministère à trouver cet équilibre.</li> </ul>

## But B : Saine gouvernance et partenariats renforcés

Défis	Occasions
<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer des mécanismes permettant aux Premières nations de jouer un rôle plus important dans les processus décisionnels reliés à la gestion des océans et des ressources aquatiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le ministère est souvent la présence fédérale la plus importante sur place pour les collectivités autochtones des régions côtières.</li> <li>Le MPO est bien placé pour appuyer la participation autochtone dans la gestion des ressources par l'intermédiaire de l'Initiative de renouvellement de la gestion des pêches, la Stratégie relative aux pêches autochtones (SRAPA), le Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques (PAGRAO) et le Programme de gestion autochtone de l'habitat dans les régions intérieures (PAGHRI).</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribuer aux intérêts des Premières nations à accéder aux pêches commerciales à des fins alimentaires, sociales et cérémoniales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>SRAPA et le Programme de transfert des allocations permettront au MPO de relever ce défi sans augmenter l'effort de pêche.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>S'assurer des résultats multilatéraux puisque les activités du MPO transcendent les compétences fédérales, provinciales et territoriales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cela offre la possibilité d'une meilleure intégration des résultats pour le Canada grâce à une collaboration efficace dans les domaines de responsabilités/d'intérêts partagés.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les relations Canada/États-Unis.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le partenariat en développement entre la GCC et la Garde côtière américaine (GCÉU) peut améliorer cette relation.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Générer une attention médiatique favorable et une participation du public soutenue et non seulement en temps de crise.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cela offre la possibilité au MPO de rassurer les Canadiens, les Premières nations et les intervenants de l'industrie, notamment les organisations non gouvernementales et les groupes communautaires en les convainquant que le MPO est engagé, responsable et protecteur des ressources.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Prévoir un programme de développement durable qui continue d'être fortement marqué par le programme international plus vaste : le Sommet mondial sur le développement durable, l'UNCLOS, l'Accord des Nations Unies sur la pêche (ANUP), Kyoto.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'accent sera mis sur le maintien d'une stratégie internationale cohérente, intégrée et ciblée, qui exploite conjointement le plein potentiel des intérêts prioritaires du ministère par le recours à des tribunes et des outils pertinents, et qui offre au Canada l'occasion d'assumer un rôle de leadership.</li> </ul>



## But C : Activités durables

Défis	Occasions
<ul style="list-style-type: none"> <li>S'assurer que la capacité de la flotte est suffisante pour permettre au gouvernement d'atteindre les objectifs de bâtir une économie forte, faire progresser le PAO et de mettre en œuvre le développement durable.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remplacer systématiquement les navires existants par l'entremise d'un plan de renouvellement qui favorise l'adaptabilité, la simplicité d'emploi et la normalisation.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>S'assurer que les activités du MPO sont conformes aux normes reconnues de gestion environnementale canadienne et internationale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cette priorité offre l'occasion au MPO de devenir un chef de file des activités durables au sein du gouvernement fédéral en atténuant son empreinte écologique par la gestion et la conformité environnementale, par exemple, lors d'intervention axés sur des risques sur des sites contaminés.</li> </ul>

## La méthodologie du modèle logique

Le modèle logique se veut une feuille de route pour la Stratégie : il illustre la démarche à partir des activités ciblées jusqu'aux avantages qu'il procure aux Canadiens et Canadiennes.

Le MPO entreprendra une série d'activités visées dans le cadre de ces trois objectifs de développement durable qui résulteront en résultats pour les Canadiens et Canadiennes à savoir le Plan de modernisation du processus environnemental, l'amélioration de la réglementation et les plans de gestion intégrée (PGI).

À court et moyen termes, ces activités et leurs produits connexes permettront au ministère d'atteindre ses résultats intermédiaires, c'est-à-dire un processus décisionnel approfondi, une amélioration de la gestion des océans et la conformité avec les normes internationales. Réunis, les activités visées, les produits et les résultats découlant de ces trois objectifs assureront que le ministère mettra tout en œuvre pour atteindre ses résultats finaux : VNSA, EASP et PAD. La volonté du MPO de remplir sa mission ministérielle le motive à réaliser sa vision d'assurer le développement durable et l'utilisation en toute sécurité des eaux canadiennes.

En 2005-2006, le MPO mettra en place une nouvelle structure de planification et de rapports pour renforcer les liens entre les programmes, les ressources et les résultats attendus. La nouvelle structure de rapport se retrouve sous la rubrique Architecture des activités de programme et servira de base à la présentation de rapports destinés au public tirés de documents, par exemple le Rapport sur les plans et priorités et le Rapport ministériel sur le rendement. Dans le même ordre d'idées, la SDS poursuit dans la voie tracée par le Plan stratégique et entend présenter des rapports en regard des mêmes résultats.

Le guide du CEDD, *Des résultats positifs à obtenir*, reconnaît que la terminologie fédérale a évolué dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats. Dans la foulée de cette démarche, le MPO a utilisé la terminologie suivante dans l'élaboration du modèle logique pour la Stratégie (la terminologie correspondante de la SDD précédente est en italique).

**Activités visées** : les activités ou les processus menés par un organisme et visant à produire des produits ou des services spécifiques.

**Produits** : produits ou services directs provenant des activités d'un organisme.

**Résultats** : conséquences externes attribuées à un organisme ou programme considéré comme important en ce qui a trait à ses engagements. Les résultats peuvent être décrits comme immédiats, intermédiaires ou finaux.

## Vision

***Veiller à l'excellence des services offerts à la population canadienne afin d'assurer le développement durable et l'utilisation sécuritaire des eaux du Canada.***

**But de DD A**  
Programmes durables

**But de DD B**  
Saine gouvernance et partenariats renforcés

**But de DD C**  
Opérations durables

**Activités visées**

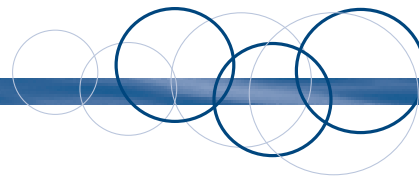
**Produits / Résultats**

*Mesures prévues*

*Date d'achèvement visés*

*Indicateurs*

**Résultats Ultimes**  
**VNSA    EASP    PAD**



# PLAN D'ACTION

Le Plan d'action illustre les trois *but*s du développement durable de MPO et les activités visées, les produits et les résultats. Les produits et les résultats sont subdivisés en mesures prévues, date d'achèvement visée et indicateurs.

## But de Développement durable A – Programmes durables

Cet objectif reflète les efforts du MPO à chercher à équilibrer la protection des ressources aquatiques tout en appuyant le développement d'occasions économiques et sociales de ces ressources. Les politiques et les processus du ministère cherchent à assurer l'intégration et la viabilité des pêches et de l'aquaculture, tout en abordant les questions en rapport avec le changement climatique et le Nord.

Trois activités visées ont été identifiées :

- L'élaboration de politiques, de structure, de réglementation et de réponses afin d'assurer l'intégration et la viabilité des pêches et de l'aquaculture;
- La désignation d'une approche axée sur l'écosystème des trois océans du Canada;
- L'étude des enjeux relatifs au changement climatique.

Les produits du premier volet d'activité regroupent la Politique concernant le saumon sauvage du Pacifique, le PMPE, le renouvellement des pêches, la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), et les améliorations réglementaires apportées à l'aquaculture.



Le programme de renouvellement des pêches regroupe un certain nombre d'initiatives, notamment la modernisation des affaires, la conservation et le renouvellement de la conformité. Ces activités garantiront une ressource durable et une industrie diversifiée et économiquement viable s'appuyant sur un système moderne de gouvernance des pêches. La Politique concernant le saumon sauvage du Pacifique, et l'annonce des plans de pêche et des mesures de gestion devant être appliqués sur la côte Est sont des exemples importants des initiatives de ce programme. De plus, le PMPE est un plan d'action complet qui permet de contribuer de façon plus efficace à la prestation des responsabilités réglementaires du MPO conformément au programme de développement durable et de la politique de réglementation intelligente du gouvernement fédéral.

Les améliorations réglementaires à l'aquaculture se traduiront par un processus réglementaire allégé et conforme à la réglementation intelligente. On procèdera par l'ajustement du processus d'autorisation pour les implantations et les transferts en tenant compte des facteurs sociaux, économiques et environnementaux et en améliorant le processus d'examen des demandes de sites et des demandes de renouvellement.

Les produits des rapports d'ensemble de l'écosystème (REE) et la désignation des zones de protection marines aux termes de la *Loi sur les océans*, relevant de l'activité n° 2, représentent l'engagement du ministère envers une démarche axée sur l'écosystème des océans.

Les REE, qui possèdent les connaissances et la science les plus poussées à ce jour, couvriront le statut de l'écosystème, une évaluation des impacts et les recommandations à la direction. Ces REE seront fournis aux partenaires de gestion intégrée des océans pour soutenir l'établissement de

gestion intégrée des priorités et les prises de décision.

Les zones de protection marines (ZPM) visent à conserver et à protéger une variété de ressources halieutiques, de mammifères marins et leurs habitats, d'espèces en voie de disparition, d'habitats uniques et des zones de grande biodiversité ou de productivité biologique. De plus, le ministère travaillera en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, y compris Environnement Canada et Parcs Canada, à l'élaboration d'une Stratégie fédérale sur les zones de protection marines, qui servira à protéger les écosystèmes aquatiques dans un état critique.

Le ministère travaillera aussi auprès des intervenants afin de développer une stratégie

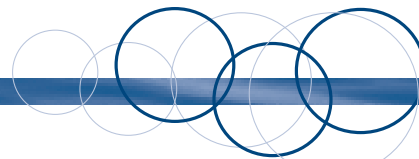
ministérielle pour aborder la question du changement climatique. De plus, la participation du MPO au Groupe de travail Prêcher par l'exemple, et aux projets entrepris par ce groupe, aura une incidence positive sur le changement climatique.

À court terme, ces engagements se traduiront par une conservation accrue et une viabilité économique améliorée des eaux du Canada. Mises ensemble, ces activités, les produits et les résultats relevant du Programmes de développement durable représentent une façon pour le ministère d'atteindre ses résultats finaux : VNSA, EASP et PAD.

## But de Développement durable A : Programmes durables

### Activité 1 : Élaboration de politiques, de cadres, de règlements et de réponses afin de s'assurer de l'intégration et la durabilité des pêches et de l'aquaculture.

Produits/résultats	Mesures prévues	Date d'achèvement visée	Indicateur
<p><b>Produit 1.1</b> <b>Politique concernant le saumon sauvage du Pacifique</b></p> <p><b>Résultat :</b> Maintien de la diversité et de la santé des populations de saumons et de leurs habitats pour le bénéfice de tous les Canadiens et Canadiennes</p>	1) Consultation avec les intervenants	Mars 2005	Consultations terminées
	2) Publication de la politique	Juin 2005	Politique publiée
	3) Identification préliminaire des unités de conservations du saumon sauvage	Mars 2006	Compléter l'identification préliminaire des unités de conservation
	4) Élaboration d'un processus de planification stratégique provisoire de la gestion du saumon	Mars 2006	Consultations tenues en 2005. Mise en œuvre par étapes débutera en 2006



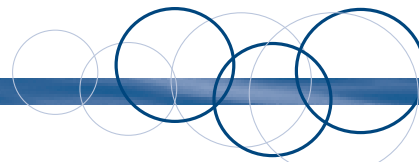
**Activité 1 : Élaboration de politiques, de cadres, de règlements et de réponses afin de s'assurer de l'intégration et la durabilité des pêches et de l'aquaculture.**

Produits/résultats	Mesures prévues	Date d'achèvement visée	Indicateur
<p><b>Produit 1.2</b>  <b>Annonce des plans de pêches et des mesures de gestion pour les pêches de l'Atlantique</b></p> <p><b>Résultat :</b> Une plus grande stabilité des pêches</p>	<p>1) Élaboration de l'annonce</p>	<p>Printemps 2005</p>	<p>Annonce des plans de pêche</p>
<p><b>Produit 1.3</b>  <b>Plan de modernisation du processus environnemental</b></p> <p><b>Résultat :</b> Une meilleure prestation des services et une gestion efficace de l'habitat du poisson conforme aux principes de développement durable et de réglementation intelligente</p>	<p>1) Élaboration d'un cadre de gestion des risques objectifs axés sur des données scientifiques ainsi que des outils et des mesures de gestion connexes</p>	<p>Mars 2006</p>	<p>Cadre des gestions du risque mis en place</p>
	<p>2) Simplifier les mesures pour les activités à risques peu élevés, y compris établir un « guichet unique », le cas échéant avec les provinces et les territoires</p>	<p>Mars 2005 et en continu</p>	<p>Moins de projets référés comportant des risques peu élevés exécutés en vertu d'instruction opérationnelle</p>
	<p>3) Élaborer des outils et des pratiques afin d'améliorer la cohérence et la prévisibilité du processus décisionnel</p>	<p>2005</p>	<p>% du personnel de gestion de l'habitat qui a terminé la formation obligatoire</p>
	<p>4) Mettre en œuvre un nouveau modèle de gestion pour traiter des évaluations environnementales et des grands projets</p>	<p>2005</p>	<p>Mise en place d'un nouveau modèle de gestion pour des évaluations environnementales et des grands projets</p>



**Activité 1 : Élaboration de politiques, de cadres, de règlements et de réponses afin de s'assurer de l'intégration et la durabilité des pêches et de l'aquaculture.**

Produits/résultats	Mesures prévues	Date d'achèvement visée	Indicateur
<p><b>Produit 1.4</b> <b>Loi sur les espèces en péril (LEP)</b></p> <p><b>Résultat :</b> La protection et le rétablissement des espèces aquatiques en péril</p>	<p>1) Appuyer les évaluations du COSEPAC sur l'état des espèces en péril</p>	<p>En cours</p>	<p>Procès-verbaux et documents techniques</p>
	<p>2) Élaborer et mettre en œuvre des stratégies de rétablissement, des plans d'action et de gestion, et des mécanismes d'application</p>	<p>En cours</p>	<p>Nombre de stratégies de rétablissement, de plans d'action et de plans de gestion en place. Augmentation du nombre de mesures d'application complétées</p>
<p><b>Produit 1.5</b> <b>Améliorations au processus réglementaire de l'aquaculture</b></p> <p><b>Résultat :</b> Un processus réglementaire amélioré conforme au programme de réglementation intelligente et au PMPE du MPO imposera des normes environnementales et fera de l'aquaculture une industrie davantage viable sur le plan environnemental et économique</p>	<p>1) Ajuster le processus d'implantation et de transfert pour tenir compte des facteurs sociaux, économiques et environnementaux et mettre en place une procédure d'appel efficace</p>	<p>Mars 2006</p>	<p>Procédures d'appel en place</p>
	<p>2) Apporter des améliorations au processus d'examen des demandes de sites et des demandes de renouvellement</p>	<p>Mars 2006</p>	<p>Services normalisés établis pour l'examen des demandes des sites</p>



**Activité 2 :  
Favoriser une approche écosystémique pour les trois océans du Canada.**

Produits/résultats	Mesures prévues	Date d'achèvement visée	Indicateur
<p><b>Produit 2.1</b> <b>Rapports d'ensemble de l'écosystème</b></p> <p><b>Résultat :</b> La cueillette de renseignements pertinents sur les écosystèmes marins et littoraux</p>	<p>1) Aperçus de l'écosystème pour les zones étendues prioritaires de gestion des océans (ZÉGO) (la baie Placentia et les Grands Bancs, le plateau néo-écossais, le Golfe du Saint-Laurent, la mer de Beaufort et la côte Nord du Pacifique)</p>	<p>Fin 2006</p>	<p>Nombre de rapports terminés</p>
<p><b>Produit 2.2</b> <b>Désignation de zones de protection marines prévues par la Loi sur les océans</b></p> <p><b>Résultat :</b> Élaboration d'une stratégie nationale centrée sur l'établissement d'un réseau national de ZPM en collaboration avec Environnement Canada et Parcs Canada</p>	<p>1) Désignation de zones de protection marines prioritaires</p>	<p>2007</p>	<p>Nombre de zones désignées</p>

**Activité 3 :  
Étudier les enjeux en rapport avec le changement climatique**

Produits/résultats	Mesures prévues	Date d'achèvement visée	Indicateur
<p><b>Produit 3.1</b> <b>Stratégie pour aborder le changement climatique</b></p> <p><b>Résultat :</b> Plus grande compréhension des impacts du changement climatique sur les activités du MPO et l'intégration de conséquences du changement climatique dans l'établissement de programme et la planification d'activités</p>	1) Entreprendre une évaluation complète des risques liés à l'impact potentiel du changement climatique sur les activités du MPO	Mars 2005	Évaluation complète des risques reliés au changement climatique sur le MPO
	2) Incorporer les résultats dans la planification des activités ministérielles et la conception du programme	Mars 2007	

## But de Développement durable B – Saine gouvernance et partenariats renforcés

Les eaux du Canada sont une responsabilité partagée. Alors que le MPO joue un rôle primordial dans la gouvernance des eaux canadiennes, plusieurs autres intervenants exercent également une grande influence. Aborder la question du développement durable commande une collaboration et des partenariats avec tous les segments de la société canadienne. Pêches et Océans Canada travaille actuellement en partenariat avec tous les niveaux de gouvernement,

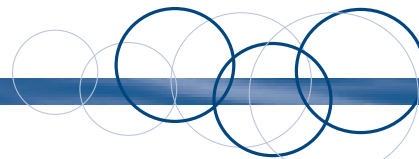


l'industrie, les Premières nations, les organismes non gouvernementaux et les Canadiens et Canadiennes en général. Les engagements en matière de développement durable démontrent la façon dont le MPO continuera de s'engager et de travailler avec les autres entités pour faire respecter les principes du développement durable.

Il existe quatre activités qui soutiennent l'objectif de bonne gouvernance et de partenariats améliorés :

- Le renforcement de la gouvernance des océans par la mise en œuvre de la gestion intégrée;
- Le renforcement du rôle du Canada dans la gouvernance internationale des océans;
- La contribution des Premières nations; et
- Le resserrement des rapports entre le fédéral, les provinces et les territoires.

Pêches et Océans Canada mène un PAO qui mettra le Canada en position de relever le défi de la gestion moderne des océans au 21<sup>e</sup> siècle. Des plans de gestion intégrée dans des zones clés forment une composante



intégrale du PAO. Les plans de gestion intégrée sont le fruit d'un processus de collaboration ouvert entre les gouvernements, les organismes de réglementation, les intervenants et les Canadiens et Canadiennes intéressés. Les plans de gestion intégrée offrent des tribunes et des mécanismes pour travailler ensemble à la planification et à la gestion des activités humaines, à la résolution des problèmes et à la solution des conflits. Le PAO présente également un cadre général pour les priorités du MPO en matière de gestion d'océans et plusieurs initiatives du ministère appuieront cette mise en oeuvre.

En partenariat avec Affaires étrangères et d'autres ministères, le MPO poursuit sa stratégie en matière de pêche internationale et de gouvernance. Cette stratégie prend racine au niveau national où est grande l'inquiétude face à la surpêche sur le plateau continental au-delà de la zone économique des 200 milles marins et par l'émoi créé au sein de la population canadienne par la surpêche à l'échelle mondiale qui menace la pérennité de la biodiversité en haute mer.

Les programmes du ministère pour les Premières nations sont principalement axés sur le renforcement des capacités. L'Initiative de mentorat en mer et l'Initiative de gestion des opérations de pêche (IGOP) aident les Premières nations touchées par le jugement Marshall à mettre au point des cadres complets de gestion de pêche et à peaufiner leurs compétences pour rendre leurs activités de pêche sécuritaires et efficaces. Ces initiatives les aident également à diversifier les prises dans la pêche côtière, à améliorer leurs habiletés en pêche semi-hauturière et à faire l'entretien de leurs navires.

Grâce à la Stratégie relative aux pêches autochtones (SRAPA), le MPO a fourni aux Premières nations des occasions de pratiquer la pêche à des fins alimentaires, sociales, cérémoniales et commerciales d'une manière qui n'ajoute pas de stress additionnel aux ressources. La SRAPA a permis de renforcer les capacités de nombreuses communautés autochtones à gérer

les pêches; nombre d'entre elles ont mis au point des programmes de pêche et emploient leur propre biologiste des pêches.

Le Programme autochtone de gestion de ressources aquatiques et océaniques (PAGRAO) et le Programme autochtone de gestion de l'habitat dans les régions intérieures (PAGHRI) visent à aider les groupes autochtones. Ces programmes cherchent également à renforcer leurs capacités et à leur procurer des connaissances scientifiques et techniques pour permettre de jouer un plus grand rôle dans la participation au processus décisionnel relié aux pêches et à la gestion de l'habitat ainsi qu'aux autres responsabilités ministérielles, notamment la planification et la gestion intégrée des océans, des bassins hydrographiques et des écosystèmes.

Enfin, le MPO travaillera également par l'intermédiaire du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture (CCMPA) afin d'aborder les enjeux de gestion des océans, des pêches et d'aquaculture, y compris les questions reliées aux espèces aquatiques en péril, les pêches en eaux douces, les espèces aquatiques envahissantes. Le CCMPA est l'entité ministérielle à travers laquelle collaborent les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux des pêches et de l'aquaculture sur des questions de compétence partagée. Un grand partenariat sur la question de la modernisation du processus environnemental demeure un aspect important de la protection de l'habitat du poisson au pays.

Les engagements qui appuient le résultat de la bonne gouvernance et des partenariats renforcés contribuent aux résultats finaux du MPO : VNSA, EASP et PAD. À court terme, ces efforts communs serviront à maintenir la présence accrue du Canada en mer, à accroître la capacité de gestion des entreprises de pêche des Premières nations et à contribuer à augmenter la participation autochtone à la gestion des océans et de l'habitat.



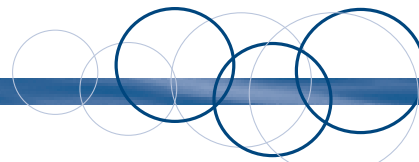
## But de Développement durable B : Saine gouvernance et partenariats renforcés

### Activité 1 : Renforcer la gouvernance des océans par la mise en place de la gestion intégrée.

Produits/résultats	Mesures prévues	Date d'achèvement visée	Indicateur
<p><b>Produit 1.1</b> <b>Plans de gestion intégrée des océans</b></p> <p><b>Résultat :</b> La conservation et l'utilisation durable des ressources marines et l'utilisation partagée des espaces océaniques dans une zone définie</p>	<p>1) Plans de gestion intégrée en place pour les ZÉGO prioritaires (la baie Placentia et les Grands Bancs, l'est du plateau néo-écossais, le golfe du Saint-Laurent, la mer de Beaufort et la côte Nord du Pacifique)</p>	2007	Nombre de plans et de processus en place

### Activité 2 : Renforcer le rôle du Canada dans la gouvernance internationale des océans.

Produits/résultats	Mesures prévues	Date d'achèvement visée	Indicateur
<p><b>Produit 2.1</b> <b>Stratégie sur la gouvernance et les pêches internationales</b></p> <p><b>Résultat :</b> Conformité et gouvernance renforcée sur le plateau continental en dehors de la limite des 200 milles de la zone économique exclusive</p>	<p>1) Élaborer des options et une stratégie afin de traiter de la question de la surpêche en dehors de la limite des 200 milles en travaillant avec les partenaires internationaux dans le but de renforcer le régime de gouvernance internationale</p>	2005 en cours	Baisse recensée de la surpêche, changement des pratiques des flottilles, sensibilisation accrue du public et appui international croissant sur la question de la surpêche



**Activité 2 :  
Renforcer le rôle du Canada dans la gouvernance internationale des océans.**

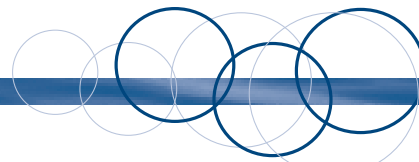
Produits/résultats	Mesures prévues	Date d'achèvement visée	Indicateur
<p><b>Produit 2.1</b> <b>Stratégie sur la gouvernance et les pêches internationales</b></p> <p><b>Résultat :</b> Conformité et gouvernance renforcée sur le plateau continental en dehors de la limite des 200 milles de la zone économique exclusive</p>	2) Créer un groupe consultatif sur la gestion durable des stocks de poissons qui chevauchent la zone des 200 milles dans l'Atlantique Nord-Ouest	2005	Rapport du groupe consultatif reçu par les ministres  Plan proposé au Comité des pêches de la FAO
	3) Stratégie pour combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)	2005	

**Activité visée 3 :  
Faire participer les groupes autochtones.**

Produits/résultats	Mesures prévues	Date d'achèvement visée	Indicateur
<p><b>Produit 3.1</b> <b>Initiative de mentorat en mer pour les Premières nations</b></p> <p><b>Résultat :</b> Les Premières nations touchées par le jugement Marshall sont capables de développer davantage leurs compétences pour une pêche sécuritaire et efficace</p>	1) Établir des plans pluriannuels de formation	Avril 2005	Nombre de bandes ayant des plans de formation à long terme
	2) Négocier la contribution avec chacune des Premières nations respectives	Mai 2005	Nombre de bandes ayant conclu des ententes de contribution
	3) Contrôler et évaluer le progrès du mentorat en mer		Évaluation du rendement du stagiaire par le service

**Activité visée 3 :  
Faire participer les groupes autochtones.**

Produits/résultats	Mesures prévues	Date d'achèvement visée	Indicateur
<p><b>Produit 3.2</b> <b>Initiative de gestion des opérations de pêche (IGOP)</b></p> <p><b>Résultat :</b> L'aide aux Premières nations touchées par le jugement Marshall à élaborer des cadres détaillés de gestion des pêches et à apprendre des notions avancées pour mieux gérer leurs actifs halieutiques collectifs dans le but de maximiser les bénéfices pour les pêcheurs et les collectivités</p>	1) Finaliser les consultations pour la conception du programme IGOP	Février 2005	Document de conception des programmes finalisé
	2) Organiser un atelier en partenariat avec l'Atlantic Policy Congress, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Affaires indiennes et du Nord Canada et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Mars 2005	Rapport final de l'atelier
	3) Mettre en œuvre un programme dans les collectivités des Premières nations	Mai 2005	Programme mis en place
	4) Qualifier au préalable les animateurs et les coordonnateurs professionnels pour guider les Premières nations dans l'utilisation du processus de déclaration d'intérêt		Nombre de fournisseurs de services qualifiés
	5) Négocier des ententes de contribution avec les Premières nations respectives pour le financement d'ateliers communautaires	En cours jusqu'en mars 2008	Nombre de bandes ont conclu des ententes de contribution



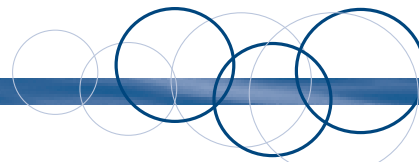
**Activité visée 3 :  
Faire participer les groupes autochtones.**

<b>Produits/résultats</b>	<b>Mesures prévues</b>	<b>Date d'achèvement visée</b>	<b>Indicateur</b>
<p><b>Produit 3.3</b> <b>Stratégie relative aux pêches autochtones</b></p> <p><b>Résultat :</b> Plus grande capacité et meilleure gestion des pêches autochtones</p>	<p>1) Élaborer des projets de cogestion pour l'amélioration de la gestion des pêches</p>	<p>En cours</p>	<p>% de groupes</p>
<p><b>Produit 3.4</b> <b>Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques et de gestion de l'habitat dans les régions intérieures</b></p> <p><b>Résultat :</b> Les peuples autochtones ont la capacité de jouer un rôle plus important dans la gestion des pêches et des océans</p>	<p>1) Établir des groupes de gestion des ressources pour le PAGRAO et le PAGHRI</p>	<p>2006-2007</p>	<p>% de groupes autochtones admissibles aux ententes du PAGRAO</p>



**Activité 4 :  
Renforcer la collaboration du fédéral, des provinces et des territoires (F/P/T).**

Produits/résultats	Mesures prévues	Date d'achèvement visée	Indicateur
<p><b>Produit 4.1</b> <b>Initiatives du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture (CCMPA)</b></p> <p><b>Résultat :</b> Soutien aux décisions concernant la gestion des ressources par les provinces et les territoires</p>	1) Mettre en œuvre le Plan d'action sur les océans en collaboration avec les P/T	2006	Plusieurs PE signés avec les P/T
	2) Élaborer une Entente cadre nationale sur l'aquaculture (ECA), avec les provinces et territoires, qui couvrirait la modernisation de la gouvernance et des composantes des programmes	2007	Plans de développement de l'ECA approuvés par le CCMPA
	3) Élaborer un plan de mise en œuvre conjoint avec options chiffrées pour le Plan d'action national de lutte contre les espèces aquatiques envahissantes	2005	Plan de mise en oeuvre approuvé par le CCMPA
	4) Poursuivre la mise en place de la Stratégie sur l'eau douce (SED) et l'élaboration d'une approche interjuridictionnelle à long terme pour une coopération F/P/T au niveau des pêches en eau douce	2005	Approbation des F/P/T par le CCMPA
	5) Élaborer un plan conjoint de mise en oeuvre d'un Plan d'action canadien pour protéger les espèces aquatiques en péril	2006	Plan de mise en oeuvre présenté au CCMPA



**Activité 4 :  
Renforcer la collaboration du fédéral, des provinces et des territoires (F/P/T).**

Produits/résultats	Mesures prévues	Date d'achèvement visée	Indicateur
<p><b>Produit 4.2</b> <b>Partenariat renforcé sur la modernisation du processus environnemental</b></p> <p><b>Résultat :</b> Mettre à nouveau l'accent sur les ententes de partenariat afin de mieux protéger l'habitat du poisson au niveau national</p>	1) Achever l'élaboration de protocoles bilatéraux d'entente F/P/T sur l'habitat du poisson	2005	Plusieurs PE signés
	2) Continuer la mise en place de PE avec l'Association canadienne de l'électricité pour la protection de l'habitat du poisson à proximité des projets hydroélectriques	2005	En phase de mise en place
	3) Renforcer le partenariat avec sept associations de l'industrie des ressources nationales sur la simplification des pratiques dans la foresterie, l'électricité, l'exploitation minière, du gaz et du pétrole	2005	Plusieurs ententes signées
	4) Faire progresser les discussions initiales avec les ONG, les groupes autochtones et les municipalités sur la protection de l'habitat	2005	Nombre de discussions tenues

## But de Développement durable C – Activités durables

Plusieurs programmes et activités du MPO partout au Canada nécessitent l'utilisation d'immeubles, de véhicules et d'une flotte importante de navires. Par conséquent, on continue de mettre l'accent sur l'atténuation de l'empreinte du ministère sur l'environnement. L'objectif des Activités durables vise à trouver des façons de diminuer les impacts environnementaux négatifs des activités ministérielles.

Il y a deux objectifs ciblés par les Activités durables :

- L'assurance que les activités sont conformes aux normes reconnues de gestion environnementale canadienne et internationale; et
- Le renouvellement de la flotte civile du gouvernement.

Les produits et les résultats des Activités durables visent à s'assurer que les activités sont conformes aux normes reconnues de gestion environnementale canadiennes et internationales. Les engagements incluent l'initiative de renouvellement de la flotte de la Garde côtière, la modernisation des Aides maritimes, l'entente conjointe Canada États-Unis sur les systèmes de gestion de l'environnement, la sensibilisation à la conformité environnementale, les PGE, les règlements et les normes pour les ports pour petits bateaux et les évaluations environnementales stratégiques. Ces engagements combinés avec la gestion des risques aux sites contaminés assureront que le MPO s'implique dans la gestion et la conformité environnementale.

Dans le cadre de l'engagement ministériel de moderniser les services maritimes,

la Garde côtière canadienne modernisera les services d'aide à la navigation qu'elle offre aux intervenants de la collectivité maritime.

Par l'entremise du Programme de sensibilisation à la conformité environnementale, le MPO lancera des activités afin de s'assurer que tout le personnel est formé en conformité environnementale et peut inclure ces notions dans son travail quotidien.

Les Programmes de gestion de l'environnement traitant des aspects environnementaux tels que les systèmes de réservoirs de stockage, les matières dangereuses et les sites contaminés joueront également un rôle important dans la sensibilisation à l'écologie dans l'exécution des activités du MPO et l'assurance de la protection de l'environnement.

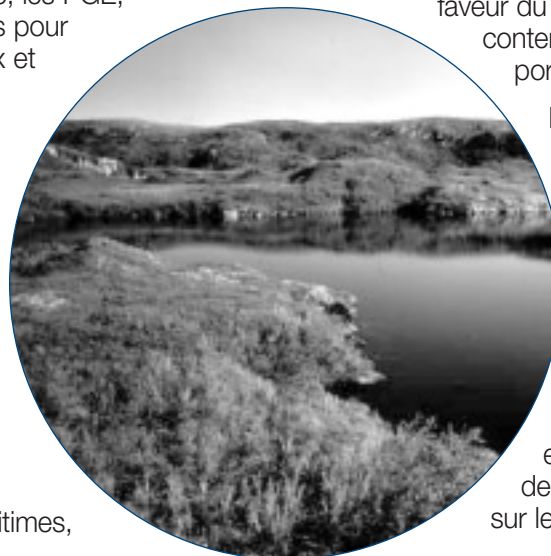
L'entente bilatérale sur les Programmes de gestion de l'environnement est un effort conjoint avec les États-Unis visant à s'assurer que l'écologie prend sa place dans les activités des deux pays.

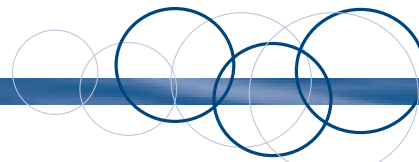
Les sites contaminés seront traités dans le cadre du Plan d'action accéléré des sites contaminés fédéraux (PAALCF). Ce programme a pour but d'assurer la remise en état accélérée et la gestion des risques des sites fédéraux contaminés dont les risques pour la santé humaine et l'écologie sont les plus élevés.

Les ports pour petits bateaux sont un élément important de la présence du ministère. Les deux éléments de la conformité aux normes et règlements sur l'environnement et des plans de gestion de l'environnement, en place aux ports importants, démontrent l'engagement en faveur du développement durable contenu dans le programme des ports pour petits bateaux.

Enfin, le MPO élaborera des évaluations environnementales stratégiques afin de s'assurer que les politiques et les programmes du MPO n'engendrent que des répercussions minimums.

La Garde côtière canadienne est essentielle à la prestation des programmes et des priorités sur les océans, y compris la





gestion des sciences marines et halieutiques. Le 2<sup>e</sup> objectif des Activités durables garantit que la GCC possède un modèle de prestation de services qui appuie les programmes et priorités maritimes du gouvernement, y compris la sécurité maritime. De plus, la stratégie de rajeunissement de la Garde côtière examinera différentes possibilités de renouvellement de l'actif de la flotte afin d'assurer la capacité de la GCC à soutenir les priorités du gouvernement en matière de développement durable, telles que le PAO.

Les Activités durables sont particulièrement importantes pour la santé et la productivité des écosystèmes aquatiques, la viabilité des pêches et de l'aquaculture, et la sécurité et l'accessibilité des voies navigables. À court terme, l'ensemble de ces activités minimisera les dommages causés à l'environnement par les activités du ministère.

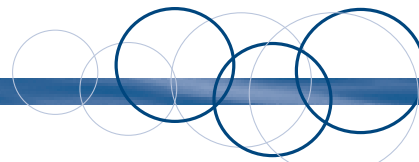
## But de Développement durable C : Activités durables

### Activité 1. S'assurer d'activités conformes aux normes reconnues de gestion environnementale canadienne et internationale.

Produits/résultats	Mesures prévues	Date d'achèvement visée	Indicateur
<p><b>Produit 1.1</b> <b>Projet de modernisation des Aides maritimes</b></p> <p><b>Résultat :</b> Une garde côtière avec un bon mélange moderne d'aides à la navigation électroniques et conventionnels qui répondront aux besoins changeants des marins, et la capacité de porter secours à la navigation de manière efficace</p>	<p>1) Mettre à jour la méthodologie de conception des aides à la navigation du Canada – éliminer les aides d'atterrissage et les aides sonores</p>	2007	Nombre d'aides d'atterrissage et d'aides sonores éliminées
	<p>2) Utilisation de la nouvelle technologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Convertir les bouées lumineuses en diode électroluminescente (DEL);</li> <li>• Convertir les aides lumineuses fixes au DEL;</li> <li>• Remplacer les bouées flottantes par des bouées en plastique;</li> <li>• Mettre en place des amarres sur toutes les bouées flottantes</li> </ul>	<p>100 % d'ici 2007</p> <p>25 % d'ici 2007</p> <p>80 % d'ici 2007</p> <p>40 % d'ici 2007</p>	<p>Nombre de bouées converties</p> <p>Nombre d'aides converties</p> <p>Nombre de bouées remplacées</p> <p>Nombre d'amarres mises en place</p>

**Activité 1. S'assurer d'activités conformes aux normes reconnues de gestion environnementale canadienne et internationale.**

Produits/résultats	Mesures prévues	Date d'achèvement visée	Indicateur
<p><b>Produit 1.2</b>  <b>Entente sur les systèmes de gestion de l'environnement</b></p> <p><b>Résultat :</b> Réduction de l'empreinte des opérations gouvernementales sur l'environnement</p>	1) Élaborer en collaboration ou partager les procédures et les pratiques du système de gestion de l'énergie et de l'environnement	Juin 2005	Nombre de pratiques et procédures liées à la gestion conjointe de l'environnement élaborées et mises en place
	2) Tenir des assemblées de groupe telles que des ateliers, des cours de formation et des activités conjointes de promotion environnementale	Juin 2006	Nombre d'ateliers/cours de formation/ activités de promotion tenues
	3) Créer une formation commune en environnement pour une sensibilisation générale et un processus et des procédures spécifiques	Juin 2006	Création d'un programme de formation commune. GCC/GCÉU en environnement avec évaluation positive du personnel
	4) Créer un sentiment de saine concurrence avec les bases et les unités de partenariat afin de devenir plus écologique, créer un système de cotation afin d'évaluer notre progrès environnemental respectif et inclure des récompenses pour les individus et les bureaux qui obtiennent les meilleurs résultats	Juin 2006	Création d'un projet de jumelage en environnement avec une base au sein des GCC et une, au sein des CÉU
	5) Créer des rapports additionnels avec les autres unités et bases, membres de l'industrie maritime et organismes fédéraux	Juin 2006	Création d'ententes similaires avec d'autres secteurs

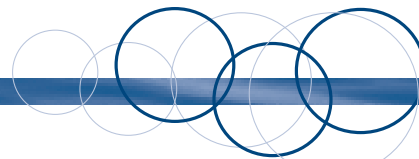


**Activité 1. S'assurer d'activités conformes aux normes reconnues de gestion environnementale canadienne et internationale.**

Produits/résultats	Mesures prévues	Date d'achèvement visée	Indicateur
<p><b>Produit 1.3</b> <b>Programme de sensibilisation à la conformité environnementale</b></p> <p><b>Résultat :</b> Tout le personnel est formé à la conformité environnementale et peut inclure cette notion dans son travail quotidien</p>	1) Évaluer les besoins spécifiques et le public cible	Mars 2006	
	2) Élaborer le programme		
	3) Réalisation du programme à l'échelle nationale par divers médias et des séances de formation personnelles		Nombre d'employés formés du MPO
	4) Suivi de la formation pour l'établissement de rapports quantitatifs		
<p><b>Produit 1.4</b> <b>Programmes de gestion environnementale (systèmes de réservoirs de stockage, matières dangereuses, sites contaminés)</b></p> <p><b>Résultat :</b> Cadre des actions qui guident le MPO</p>	1) Élaborer des plans de gestion de l'environnement conjointement avec les régions	Mars 2005	Complétion des PGE pour utilisation à l'échelle nationale
	2) S'assurer que les plans incluent un modèle de gestion, des procédures normales d'exploitation et des éléments de formation		
	3) Dispenser une formation en personne et modules de formation via intranet		

**Activité 1. S'assurer d'activités conformes aux normes reconnues de gestion environnementale canadienne et internationale.**

Produits/résultats	Mesures prévues	Date d'achèvement visée	Indicateur
<p><b>Produit 1.5</b>  <b>Participation au plan d'action accéléré des sites contaminés fédéraux (PAALCF)</b></p> <p><b>Résultat :</b> Remise en état opportune/ gestion des risques des sites contaminés</p>	<p>1) Identifier les sites contaminés qui posent un danger pour la santé humaine et l'environnement</p> <p>2) Élaboration de plans de gestion du risque et de remise en état pour implantation aux sites identifiés</p>	<p>Mars 2008 (initiative horizontale continue)</p>	<p>Plusieurs sites contaminés financés dans le cadre de ce programme pour remise en état ou gestion du risque</p>
<p><b>Produit 1.6</b>  <b>Conformité des ports pour petits bateaux avec les normes et les règlements sur l'environnement</b></p> <p><b>Résultat :</b> Tous les projets d'entretien ou de retranchement aux sites de PPB sont conformes aux normes et aux règlements applicables à l'environnement, y compris la tenue d'analyse environnementale et la prescription de mesures d'indemnisation environnementale, s'il y a lieu</p>	<p>1) S'assurer que tous les projets de PPB sont planifiés et exécutés en accord avec les normes et les règlements applicables sur l'environnement, par engagement soutenu</p>	<p>En cours</p>	<p>Conforme à tous les projets de ports pour petits bateaux</p>
<p><b>Produit 1.7</b>  <b>Plans de gestion environnementale aux ports importants</b></p> <p><b>Résultat :</b> Tous les projets d'entretien ou de retranchement aux sites de PPB sont conformes aux normes et aux règlements applicables à l'environnement, y compris la tenue d'analyse environnementale et la prescription de mesures d'indemnisation environnementale, s'il y a lieu</p>	<p>1) Aider l'administration portuaire à préparer et à mettre en œuvre les PGE</p>	<p>En cours</p>	<p>Plusieurs PGE en place aux ports importants ont été gérés par l'administration portuaire depuis plus de trois ans</p>



**Activité 1. S'assurer d'activités conformes aux normes reconnues de gestion environnementale canadienne et internationale.**

Produits/résultats	Mesures prévues	Date d'achèvement visée	Indicateur
<p><b>Produit 1.8</b> <b>Évaluation environnementale stratégique (ÉES)</b></p> <p><b>Résultat :</b> Les ÉES sont prises en considération dans les programmes ministériels</p>	1) Mise en œuvre du système d'ÉES	Fin de 2005	Structure de responsabilisation en place (à savoir, approbation désignée des ÉES effectuées)

**Activité 2. Renouvellement de la flotte civile du gouvernement.**

Produits/résultats	Mesures prévues	Date d'achèvement visée	Indicateur
<p><b>Produit 2.1</b> <b>Initiative de renouvellement de la gestion de la flotte</b></p> <p><b>Résultat :</b> Aborder les préoccupations identifiées dans le Rapport sur la gestion de la flotte de décembre 2000 du vérificateur général</p>	1) Examiner l'organisation régionale de la gestion de la flotte	Mars 2005	Fin de l'examen de l'organisation régionale de la flotte
	2) Examiner le processus de planification de l'attribution de la flotte	Mars 2005	Fin de l'examen du processus de planification de l'attribution de la flotte
	3) Modifier le processus d'allocation budgétaire, y compris l'utilisation du modèle de coûts normalisés	Mars 2005	Mise en place du modèle de coûts normalisés
<p><b>Produit 2.2</b> <b>Le bon nombre et le bon assortiment de vaisseaux pour satisfaire les besoins des clients</b></p> <p><b>Résultat :</b> La capacité des vaisseaux existe pour soutenir les objectifs du gouvernement qui sont de bâtir une économie forte, de faire progresser le plan d'action sur les océans et de se concentrer sur le développement durable</p>	1) Prendre livraison des huit derniers canots de sauvetage de 47 pieds de la Garde côtière pour compléter cette classe de vaisseaux	Juillet 2005	Canots de sauvetage livrés

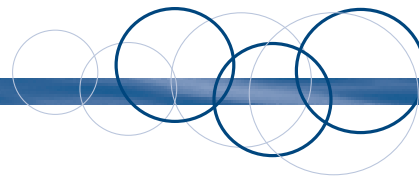


# Évaluation et mesure

Dans le cadre de la modernisation de ses pratiques de gestion et dans la prise en compte des commentaires de la CEDD sur la nécessité de mieux intégrer le développement durable à la planification opérationnelle, le MPO a instauré des changements au processus de planification ministérielle pour mieux raccorder la planification de ses finances, sa stratégie, son exploitation et ses ressources humaines. Les changements garantissent que les priorités sont mises à jour en tenant compte des analyses environnementale et démographique tout en respectant les ressources financières. Dans le même ordre d'idées, l'uniformité de la collecte et de l'analyse des données facilitera le contrôle et l'évaluation des résultats. Les objectifs sont ensuite déposés au Parlement dans les Rapports sur les plans et les priorités (RPP) et les rapports sur le rendement du ministère.

La Direction générale de vérification et de l'évaluation procédera à une évaluation de la SDD en 2005-2006 qui sera axée sur l'évaluation des résultats de la Stratégie 2001-2003.





# Conclusion

La SDD pour 2005-2006 démontre l'engagement pratique pris par le MPO envers les objectifs de développement durable adopté par le gouvernement du Canada. Des efforts ont été faits pour aller au-delà de la reconnaissance des projets actuels comme simples opérations de développement durable et faire en sorte que le concept de développement durable devienne de plus en plus un guide dans la planification ministérielle et le processus décisionnel. Dans ce processus qui se prolonge dans le temps, le MPO pourra continuer de formuler de manière efficace et proactive le développement durable comme moteur de ses activités.

En réponse aux précédents rapports de CEDD, le ministère a déjà effectué des progrès importants en veillant à ce que les aspects environnementaux, économiques et sociaux soient systématiquement pris en compte dans les documents de planification et d'élaboration de politiques, notamment le Plan stratégique renouvelé, *Nos eaux, notre avenir*, et le RPP. La nouvelle vision du ministère inscrit le développement durable dans un plan à long terme et on poursuit les efforts pour l'intégrer plus globalement dans ses activités, les ressources humaines, et son processus de planification

financière. Le développement durable se taille une plus grande place dans le nouveau cycle d'ajustement de la planification ministérielle. La SDD 2005-2006 complétera le Plan stratégique du ministère.

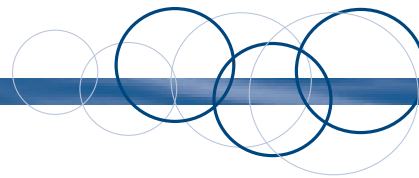
En outre, le présent document se veut une réponse aux commentaires du CEDD en montrant comment le MPO a réagi face à des secteurs spécifiques du point de vue du développement durable. Ainsi, on peut observer des améliorations sur le plan de l'évaluation environnementale stratégique et des politiques prévues pour contrer la surpêche et la conservation du saumon sauvage du Pacifique.

Il va sans dire que transformer un ministère pour en faire une entité vouée au développement durable sera un processus qui s'étalera dans le temps et qui exigera la collaboration et l'engagement constants de toutes les parties touchées. Pêches et Océans Canada s'efforcera de demeurer un leader dans ce domaine, tout en veillant à faire progresser les objectifs de développement durable.



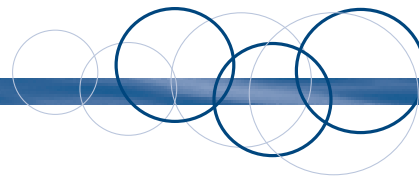
# Annexe 1 – Compte rendu du rapport d'étape

Thèmes, objectifs et activités	Cible 01-03 SDD	Progrès ciblés dans le rapport	Mise à jour de la cible	Progrès à ce jour
<b>Thème 1 : Nouvelles formes de gouvernance et d'intendance partagée</b>				
<b>Objectif 1.1 : Approches intégrées et de coopération pour la gestion et l'utilisation des ressources marines et d'eau douce</b>				
Élaborer et mettre en œuvre des PGI et achever les projets de démonstration dans trois régions côtières d'ici la fin de 2002 : est du plateau néo-écossais, ouest de l'Arctique et golfe du Saint-Laurent	Fin de 2002	Les progrès par rapport au résultat ciblé se poursuivent	Cible révisée dans la nouvelle SDD	La mise en œuvre des PGI est toujours en cours dans les trois régions côtières
Simplifier le processus de suivi des projets concernant l'habitat		Les progrès réalisés par rapport au résultat ciblé respectent le calendrier	Cible révisée dans la nouvelle SDD Cible révisée dans la nouvelle SDD	Ententes de collaboration avec la Colombie-Britannique, le Manitoba et l'Île-du-Prince-Édouard et certains organismes industriels. L'activité a été incluse dans le second volet du PMPE
Appuyer le rétablissement et la mise en valeur de l'habitat du poisson partout au Canada, grâce à des partenariats améliorés, à l'information du public, à la sensibilisation du public et à des investissements stratégiques dans la capacité des collectivités à réaliser des projets concrets		Les progrès réalisés par rapport au résultat ciblé respectent le calendrier		L'activité a été incluse dans le quatrième volet du Plan de modernisation du processus environnemental



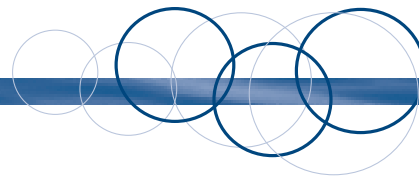
Thèmes, objectifs et activités	Cible 01-03 SDD	Progrès ciblés dans le rapport	Mise à jour de la cible	Progrès à ce jour
<b>Thème 2 : Connaissances et technologies pour le développement durable</b> <b>Objectif 2A.1 : Meilleure compréhension, information scientifique plus opportune et autres connaissances à l'appui des processus décisionnels</b>				
Élaborer un cadre opérationnel en vue d'intégrer les facteurs liés aux écosystèmes dans le cadre des pêches et des océans	Fin de 2002	Les progrès par rapport au résultat ciblé se poursuivent	En cours	L'activité a été incluse dans les Plans de gestion intégrée
Élaborer une base de données harmonisée sur la gestion de l'information liée aux pêches avec un accès en ligne par guichet unique, d'ici la fin de 2003	Fin de 2003	Les progrès par rapport au résultat ciblé ont été retardés	S/O	Le résultat ciblé a été obtenu. Les travaux se poursuivent pour l'amélioration des renseignements (calendrier, exactitude et exhaustivité)
Établir un cadre pour assurer le maintien de la qualité et de l'uniformité des données à l'échelle du ministère d'ici la fin de 2002	Fin de 2002	Le résultat ciblé a été révisé	En cours	L'obtention du résultat ciblé dépend des ressources supplémentaires associées au Renforcement de l'analyse économique et des statistiques
Établir un lien électronique entre les sources de données jugées essentielles à la prise de décisions d'ici la fin de 2003	Fin de 2003	Les progrès par rapport au résultat ciblé se poursuivent	En cours	Nécessite des liens avec l'initiative du Projet de gestion de l'information sur les pêches afin d'être traitée par l'intermédiaire de la nouvelle Initiative de gestion des données
<b>Objectif 2B.1 : Application des technologies de navigation et de communications maritimes pour l'utilisation sûre des voies navigables du Canada</b>				
Élaborer un plan d'action pluriannuel à long terme et déterminer les ressources requises d'ici à la fin de 2003	Fin de 2003	Les progrès par rapport au résultat ciblé se poursuivent	S/O	L'activité est terminée
Convertir 600 cartes du Service hydrographique du Canada sous forme électronique d'ici la fin de 2003	Fin de 2003	Les progrès par rapport au résultat ciblé se poursuivent	S/O	Cible presque atteinte : 593 cartes électroniques de navigation et le portefeuille de cartes numériques continueront à se développer au fur et à mesure de la disponibilité du financement

Thèmes, objectifs et activités	Cible 01-03 SDD	Progrès ciblés dans le rapport	Mise à jour de la cible	Progrès à ce jour
<b>Thème 2 : Connaissances et technologies pour le développement durable</b>				
<b>Objectif 2B.2 : Application des nouvelles technologies et analyses scientifiques et socio-économiques pour l'utilisation durable des ressources marines et d'eau douce</b>				
Mettre à l'épreuve l'approche de gestion des pêches par objectif (GPO) dans 10 pêches pilotes d'ici la fin de 2003	Fin de 2003	Le résultat ciblé a été révisé à partir de la vérification de l'approche pilote de mise en œuvre de la GPO	Fin de 2005	Des projets-pilotes ont été amorcés, travaux nécessaires pour développer des liens avec les ZP et la LEP
Établir un plan d'action national pour gérer la capacité de pêche commerciale, et faciliter l'auto-adaptation des flottilles commerciales, conformément à l'engagement du Canada pris envers l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), d'ici la fin de 2003	Fin de 2003	Les progrès par rapport au résultat ciblé ont été retardés	En cours	Importante complexité réglementaire, et besoin de consultations appropriées et enjeux avec les Premières nations empêchent l'achèvement du Plan d'action national
Élaborer/mettre en œuvre un système national de ZPM, y compris la désignation de cinq ZPM d'ici la fin de 2002	Fin de 2002	Les progrès par rapport au résultat ciblé se poursuivent	En cours	Deux ZPM ont été désignées officiellement : le champ hydrothermal Endeavour (Pacifique) et le Goulet (Atlantique); au besoin, des mesures de protection provisoires ont été mises en place dans d'autres zones de protection marines et pour d'autres éléments marins clés (le corail et les éponges, par exemple); le travail se poursuit pour achever la désignation des zones d'intérêt prioritaires
Établir des lignes directrices, des objectifs et des critères liés à la qualité du milieu marin (QMM)		Les progrès réalisés par rapport au résultat ciblé respectent le calendrier	En cours	Élaboration de normes de bruit en milieu aquatique conjointement avec d'autres autorités et d'autres organismes de réglementation pour consultation à l'hiver 2005



Thèmes, objectifs et activités	Cible 01-03 SDD	Progrès ciblés dans le rapport	Mise à jour de la cible	Progrès à ce jour
<b>Thème 3 : Activités durables</b>				
<b>Objectif 3.1 : Activités ministérielles conformes aux normes de gestion environnementale canadienne et internationale</b>				
Utiliser les niveaux de départ du rendement environnemental recueillis pour les installations importantes pour élaborer des objectifs de virage écologique et des plans d'action pour les Programmes de gestion de l'environnement		Les progrès par rapport au résultat ciblé se poursuivent	Format national de PGE finalisé. Projet de plan en cours. Cible restructurée et révisée à mars 2005	L'activité a été restructurée en vertu des PGE. Retard dans l'introduction du nouveau règlement fédéral sur les systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés. Harmoniser les PGE avec les règlements à venir au printemps 2005
Mettre à jour la SDD en 2001 afin d'inclure les objectifs établis à partir des données de référence	2001	Les progrès par rapport au résultat ciblé se poursuivent	En cours	Les progrès par rapport au résultat ciblé se poursuivent alors que des vérifications sont en cours. Toutes les vérifications environnementales complétées jusqu'à maintenant ont été compilées en une évaluation nationale de base. Un nouveau guide de vérification environnementale a été élaboré pour faciliter la gestion de l'environnement et la divulgation des résultats
Investir 250 000 \$ par année pour remplacer les halocarbures dans les activités du MPO par des substances n'appauvrissant pas la couche d'ozone		Les progrès réalisés par rapport au résultat ciblé respectent le calendrier	En cours (p. ex. l'amélioration et débogage de la base de données)	Le MPO a atteint son objectif de la SDD d'investir 250 000 \$ par année dans des activités liées aux substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO), par exemple identifier des candidats de remplacement. Le MPO a également investi dans l'évaluation annuelle des fuites de systèmes et dans la formation en vue de cette évaluation. Mesure permanente dans les régions afin d'appuyer la conception et l'élaboration d'une base de données nationale sur l'environnement dont le repérage d'hydrocarbure est un module

Thèmes, objectifs et activités	Cible 01-03 SDD	Progrès ciblés dans le rapport	Mise à jour de la cible	Progrès à ce jour
<b>Thème 3 : Activités durables</b>				
<b>Objectif 3.1 : Activités ministérielles conformes aux normes de gestion environnementale canadienne et internationale</b>				
100 inspections et 50 améliorations des réservoirs de stockage de combustibles par année		Le résultat ciblé n'a pas été obtenu. Les progrès par rapport au résultat ciblé se poursuivent	Cible à redéfinir lorsque le nouveau règlement fédéral sur les systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés entrera en vigueur au printemps 2005	Le résultat ciblé a été obtenu quant aux inspections alors que le résultat ciblé n'a pas été obtenu quant à l'amélioration des réservoirs. Retard d'achèvement en raison de l'attribution irréalisable des ressources et des changements prochains dans la réglementation des systèmes de réservoirs de stockage
S'assurer que le système de bord de gestion de la sécurité de la GCC répond aux exigences du Code international de gestion pour la sécurité de l'exploitation des navires et la prévention de la pollution (Code ISM) de l'Organisation maritime internationale		Les progrès par rapport au résultat ciblé se poursuivent	S/O	Le résultat ciblé a été obtenu : le document de conformité de la CGG attestant que le système respecte le code a été renouvelé par une vérification externe faite par une tierce partie (octobre 2004)
Promouvoir, en partenariat avec les groupes intéressés, le système de gestion de la sécurité et déterminer les améliorations possibles		Les progrès par rapport au résultat ciblé se poursuivent	S/O	Le résultat ciblé a été obtenu : le commissaire a examiné le système de gestion de la sécurité en mars 2004 avec les représentants de la flotte de haute mer
Coordonner les activités avec les vérificateurs externes d'un organisme habilité par la loi pour délivrer des documents de conformité et des certificats de gestion de la sécurité		38 certificats de gestion de la sécurité ont été obtenus par la GCC	S/O	Le résultat ciblé a été obtenu : la vérification externe pour le renouvellement du Document de conformité a été complétée en octobre 2004. Les vérifications externes des certificats de gestion de la sécurité des navires se poursuivent selon le calendrier prédéfini



Thèmes, objectifs et activités	Cible 01-03 SDD	Progrès ciblés dans le rapport	Mise à jour de la cible	Progrès à ce jour
<b>Thème 4 : Gestion des progrès et du rendement</b>				
<b>Objectif 4.1 : Intégration des engagements en matière de développement durable à l'initiative de planification intégrée du Ministère</b>				
Intégrer la SDD aux processus de planification des activités et d'établissement de rapports du Ministère		Les progrès réalisés par rapport au résultat ciblé respectent le calendrier	S/O	Le résultat ciblé a été obtenu : une discussion de la SDD est incluse dans la section des rapports consolidés du RPP, et l'intégration de tous les processus de planification ministérielle se poursuit
Élaborer un cadre de gestion du rendement pour la Stratégie		Les progrès réalisés par rapport au résultat ciblé respectent le calendrier		Le résultat ciblé n'a pas été obtenu, la Direction générale de la vérification et de l'évaluation entame une vérification de la SDD



## Annexe 2 – Glossaire

AAP	Architecture des activités de programme
CCMPA	Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture
CEDD	Commissaire à l'environnement et au développement durable
DEL	Diode électroluminescente
EASP	Écosystèmes aquatiques sains et productifs
ECA	Entente cadre sur l'aquaculture
ÉES	Évaluation environnementale stratégique
F/P/T	Fédéral/Provincial/Territorial
GCC	Garde côtière canadienne
GCÉU	Garde côtière des États-unis
GPO	Gestion des pêches par objectifs
IGOP	Initiative de gestion des opérations de pêche
LEP	Loi sur les espèces en péril
MPO	Pêches et des Océans Canada
OAA	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
OPANO	Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest
PAALCF	Plan d'action accéléré des sites contaminés fédéraux
PAD	Pêches et aquaculture durables
PAGHRI	Programme autochtone de gestion de l'habitat dans les régions intérieures
PAGRAO	Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques
PAO	Plan d'action sur les océans
PE	Protocole d'entente
PÉMA	Projet d'évaluation ministérielle et d'ajustement
PGE	Plans de gestion de l'environnement
PGI	Plan de gestion intégrée
PMPE	Plan de modernisation du processus environnemental
REE	Rapport d'ensemble de l'écosystème
RPP	Rapport sur les plans et priorités
SACO	Substances appauvrissant la couche d'ozone
SDD	Stratégie de développement durable
SRAPA	Stratégie relative aux pêches autochtones
UNCLOS	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
VNSA	Voies navigables sécuritaires et accessibles
ZÉGO	Zone étendue de gestion des océans
ZPM	Zone de protection marine